MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

09-09-1994

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: / 5198003 / Dossier pédagogique 50554

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Unité de formation : FORMATION TECHNIQUE, THEORIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU NIVEAU 2

Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 780204U31C1

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
---------- RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

50554 M

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du :

Pouvoir organisateur : Province du Hainaut

et se rapporte à l'établissement suivant :

ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
Route de Valenciennes, 58
7301 HORNU

n° matricule : 5.198.003

n° de téléphone : 065/78.59.41

Date et signature du représentant du P.O. subventionné
Le 15 JUIN 1994

Le Directeur Général a.i.

J. FALCINELLI

H. CAUDRON.

2. Transmis en date du ..... par le réseau.

O Communauté française
● Provincial et communal
O Libre confessionnel
O Libre non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 780204 v31c1

FORMATION TECHNIQUE, THEORIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU - NIVEAU 2

4. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de 1 page.

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page.

6. Classement de l'unité de formation.

Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : Technique

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou de regroupement repris en annexe n°3 de 1 page.

8. Programme des cours : repris en annexe n°4 de 2 pages.

9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page.

11. Horaire de l' unité de formation :

Code : 780204 U31 C1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nb total de périodes
Electricité spécifique au spectacle	CT	B	20
Eclairage	CT	B	40
Dessin technique	CT	B	40
Techniques de régie pour spectacles de marionnettes	CT	B ✓	20
2. Part d'autonomie			
Total des périodes			120

12. Réservé au service d'inspection

A : Observation(s) du (des) inspectreur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique {annexe(s) éventuelle(s)}

- A l'AN. 1, le 1er par. du B., repris à une UF de Niv. 1, ne convient pas à adapter à l'UF.
- L'AN.5 est à préciser par les critères retenus pour le degré de maîtrise. (circ. PS 285/94)

Le 30/06/94

J. LISON
INSPECTRICE

B. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : 30 AOUT 1994

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A. Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités particulières de l'U.F.

Cette U.F. fait partie d'un ensemble d'unités qui prépareront l'étudiant à l'exercice du métier de régisseur général de spectacles de tournées, d'accueil et de création.

L'étudiant aura acquis, au terme de cette unité de formation de niveau 2, les connaissances théoriques nécessaires en vue de restituer un éclairage créé en fonction d'une dramaturgie, d'une mise en scène et d'une scénographie, de veiller à la bonne exécution des intentions scénographiques lors de la construction de décors, d'assumer la régie lumière, régie-son, régie-plateau.

Annexe 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis dans l'U.F.. le candidat devra attester de connaissances suffisantes pour s'intégrer au sein d'une équipe d création, de tournée et d'accueil et participer activement à l démarche de création. Il devra comprendre le fonctionnement d'u entreprise de spectacle, les intentions de mise en scène, d dramaturgie, de scénographie et à partir de cette intégration réussie organiser et gérer tout le travail technique.

Il pourra assister le régisseur général ou le directeur technique création, tournée et accueil et comprendre les démarches entreprises.

L'étudiant devra avoir un minimum d'expérience du travail régisseur-adjoint en situation de création, de tournée et d'accuei Il devra être capable de résoudre les problèmes d'intégration, reconnaissance de soi. Il devra être capable d'aider le régisse principal à la gestion financière, à l'organisation technique, à régie son et lumière et à la réalisation d'un décor.

TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestations de réussite des unités de formation :

FORMATION CULTURELLE ET SOCIALE DU REGISSEUR DE PLATEAU
et
FORMATION TECHNIQUE, THEORIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU
niveau 1
et
STAGES - FORMATION PRATIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU

ou

FORMATION PRATIQUE DE REGISSEUR DE PLATEAU - niveau 1

Annexe 3

REGROUPEMENTS – DEDOUBLEMENTS

Pas de recommandations particulières.

Annexe 4

FORMATION TECHNIQUE, THEORIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU – NIVEAU 2

PROGRAMME.

1. ELECTRICITE SPECIFIQUE AU SPECTACLE (20 périodes)

A l'issue de ce cours, l'étudiant sera capable d'utiliser le matériel mis à sa disposition sur un plateau.

2. ECLAIRAGE (40 périodes)

A l'issue de ce cours, l'étudiant sera capable de concevoir un éclairage en fonction d'une dramaturgie, d'une mise en scène et d'une scénographie

Cet objectif sera poursuivi au travers de l'exploitation des points suivants :

- Physique optique

    * réflexion des miroirs
    * réfraction des lentilles
    * applications aux projecteurs

- Emission lumineuse : sources habituelles en spectacle (halogène, HMI, Xénon, fluo, ...)

- Calorimétrie

    * fréquences lumineuses
    * filtres
    * lumière et dramaturgie

3. DESSIN TECHNIQUE (40 périodes)

A l'issue de ce cours, l'étudiant sera apte à déterminer la possibilité théorique d'accueillir un spectacle déterminé dans un lieu.

Cet objectif sera poursuivi au travers de l'exploitation des points suivants :

- tracé des ombres
- projet de scène

4. TECHNIQUES DE REGIE POUR SPECTACLES DE MARIONNETTES (20 périodes)

A l'issue de ce cours, l'étudiant sera capable de collaborer à la mise en scène d'un spectacle de marionnettes.

Cet objectif sera poursuivi au travers de l'exploitation des points suivants :

* Histoire des régisseurs à travers l'évolution du théâtre pour marionnettes.

* Types de théâtres pour marionnettes

  - à tiges
  - à fils
  - à tringles
  - à gaines
  - d'ombre
  - noires

  et techniques de régie spécifiques à chaque type.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Remarques liminaires

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

Capacités terminales

A l'issue de cette unité de formation l'étudiant sera capable de réussir d'une manière satisfaisante une épreuve permettant au mieux d'apprécier son degré d'intégration, des connaissances théoriques quant à l'utilisation du matériel électrique de plateau, quant aux techniques de régie de spectacles de marionnettes et de contrôler ses capacités à restituer correctement un éclairage, à choisir l'emplacement d'un décor.

Annexe 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Expert pouvant justifier d'une expérience utile du métier dans une approche artistique.